

97818 - Que doit faire le médecin chirurgien quand le patient meurt au cours de l'opération?

question

Quand le malade opéré meurt entre les mains du chirurgien, qu'encourt ce dernier? Est-il tenu de procéder à un acte expiatoire?

la réponse favorite

«quand ils (les chirurgiens) sont coupables d'une négligence ayant occasionner mort d'homme ou font preuve d'incompétence, ils sont responsables de leurs actes. Le médecin concerné doit procéder à un acte expiatoire et verser le prix du sang aux parents paternels mâles de la victime. Car un tel décès est assimilé à un homicide involontaire. Quand le chirurgien est réputé expert dans son domaine et que le malade est apte à être opéré et qu'aucune négligence n'est commise, le médecin ne risque rien, ni garantie ni accomplissement d'un acte expiatoire. » Voir *al-Mountaqa* par Cheikh Salih al-Fawzaan (3/280)